

Evaluation environnementale et intégration paysagère de projets d'urbanisme

Maîtrise d'Ouvrage

Yenne, Saint Jean de Chevelu, Saint Paul et Traize
Particulier porteur du projet touristique

Prestataires

Loup & Ménigoz (Architectes Urbanistes, mandataire)
KARUM (Expertise paysagère et environnementale)

Prestations réalisées

Evaluations environnementales des 4 PLU
Etude de discontinuité au titre de la Loi Montagne
pour un projet touristique : les écolodges de Saint Paul

Date de réalisation

2019

Montant de la prestation

38 000 € HT



Principaux éléments de programme

Les 4 communes de Yenne, Saint Jean de Chevelu, Saint Paul et Traize ont mutualisé la réalisation de leurs PLU afin de conférer une meilleure cohérence territoriale à leurs projets respectifs. Doté d'un SCoT récent, ce territoire de l'avant-pays savoyard présente de nombreux atouts environnementaux, paysagers et patrimoniaux qu'il s'agit de préserver et de valoriser : deux sites classés (le défilé Pierre Châtel et les coteaux viticoles de Jongieux Marestel), deux sites Natura 2000, un APPB, les lacs et marais de Saint Jean, le Rhône sauvage, le centre ancien de Yenne... Trois de ces communes sont en Loi Montagne et l'intégration d'un projet touristique au PLU de Saint Paul a nécessité une étude de dérogation au principe d'urbanisme en continuité avec l'existant conformément à l'article L122-7 de la Loi Montagne.

SIMULATION DU PROJET & ANALYSE PAYSAGERE (Ecolodges de Saint Paul)

CARTE DES PAYSAGES (Etat initial de l'environnement à l'échelle des 4 communes)

